

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**1 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL
VILLE – LOTISSEMENT FOUR BRULE - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a adopté les comptes de gestion 2015 de la Ville, du lotissement du Four Brûlé, panneaux photovoltaïques dressés par le Receveur Municipal, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2015.**

2 - ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a élu Mme COUSTENOBLE président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2015.**

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Votants : 26, Abstention : 7, Pour : 19) a voté le Compte Administratif 2015 de la Ville.**

Le compte peut être consulté au Secrétariat Général de la Mairie.

4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 14, les résultats d'exploitation de l'exercice 2015 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Au vu du Compte Administratif 2015,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Votants :28, Abstention : 6, Pour : 22) a décidé d'affecter au budget 2015 les sommes suivantes :**
- Compte tenu des résultats de la section d'investissement et des Restes à Réaliser Dépenses (77 971,89 €) et des Restes à Réaliser Recettes (584 732 €), sur l'excédent cumulé 2015 de 659 628,91 € de la section d'exploitation, 43 666,20 € seront affectés en investissement à l'article 1068 et le reste en report à nouveau à l'article 002.
 - Le déficit cumulé de 550 426,31 € de la section d'investissement est reporté intégralement à l'article 001.

**5 et 6 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015
LOTISSEMENT FOUR BRULE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

- **Le Conseil Municipal a voté :**

- **à l'unanimité des suffrages exprimés (Votants : 26, Abstention : 2, Pour : 24) le Compte Administratif 2015 du Lotissement Four Brûlé,**
- **à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2015 des Panneaux Photovoltaïques.**

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

7 - VOTE DES TAUX

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a fixé les taux des contributions directes pour 2016 ainsi qu'il suit :**

- Taxe d'Habitation 15,04 %
- Foncier Bâti 28,22 %
- Foncier Non Bâti 60,96 %

8 - BUDGET PRIMITIF 2016 VILLE

→ **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Votants : 28, Contre : 7, Pour : 21) a approuvé le Budget Primitif 2016 de la Ville.**

Le budget peut être consulté au Secrétariat Général de la Mairie.

8.1 - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2016

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé le tableau des effectifs 2016.**

8.2 à 8.5 - DELIBERATIONS BUDGETAIRES ANNUELLES

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **a voté un crédit de 70 € par agent** pour l'achat de vêtements et chaussures de travail au personnel des services techniques soumis aux règles de sécurité du travail dans la limite du crédit alloué.
- **a décidé :**
 - de reconduire pour 2016 le dispositif chèque CADHOC.
 - de fixer la valeur du chèque CADHOC à 70 € par agent.
 - d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir avec la société Chèques CADHOC.
- **a inscrit au titre du budget 2016, un crédit de 148 299,74 €** destiné à verser au personnel communal de la ville de Château-Renault un complément de rémunération (13^{ème} mois).
- **a décidé d'inscrire des crédits** pour le règlement de cotisations et participations à autres contingents.
- **a décidé de verser une subvention d'exploitation au CCAS de 150 000 €.**
- **a voté les subventions aux associations pour l'année 2016.**

8.6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés**

(Votants : 29, Abstention : 2, Pour : 27)

a approuvé le tableau 2016 des subventions accordées aux associations sportives.

Le montant s'élève à 23 625 € et correspond à la première partie de l'enveloppe votée (45 000 €).

9 et 10 - BUDGET PRIMITIF 2016

LOTISSEMENT FOUR BRULE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé les Budgets Primitifs 2016 : Lotissement Four Brûlé - Panneaux photovoltaïques.**

Les budgets peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

11.1 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL SERVICES ANNEXES EAU - ASSAINISSEMENT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages membres présents et représentés, a adopté les comptes de gestion 2015 des services annexes Eau – Assainissement** dressés par le Receveur Municipal, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2015.

11.2 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DES SERVICES ANNEXES EAU - ASSAINISSEMENT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés** (Votants : 27, Abstention : 1, Pour : 26) **a voté les Comptes Administratifs 2015 des services annexes Eau et Assainissement.**

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

11.3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49 afférente aux services de l'eau et de l'assainissement, les résultats d'exploitation de l'exercice 2015 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Au vu des Comptes Administratifs 2015,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'affecter les résultats des services EAU et ASSAINISSEMENT** comme suit :

EAU

Section d'Exploitation

Résultat excédentaire	53 319,10 €
Excédent antérieur	0 €
Excédent cumulé	53 319,10 €

Section d'Investissement

Résultat excédentaire	513 634,58 €
Déficit antérieur	193 809,24 €
Déficit cumulé	319 825,34 €

Considérant que l'excédent d'investissement cumulé de 319 825,34 € est supérieur au solde des restes à réaliser, recettes 0 € et dépenses, 114 624,43 €, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, 53 319,10 € peut être reporté sur le budget 2016 à l'article 002 tout comme l'excédent d'investissement à l'article 001.

ASSAINISSEMENT

Section d'Exploitation

Résultat excédentaire	18 310,71 €
Excédent antérieur	141 358,68 €
Excédent cumulé	159 669,39 €

Section d'Investissement

Résultat déficitaire	16 026,39 €
Excédent antérieur.....	30 329,21 €
Excédent cumulé	14 302,82 €

Considérant les restes à réaliser dépenses de 36 329,31 €, sur l'excédent d'exploitation de 159 669,39 €, la somme de 22 026,49 € doit être prélevée et affectée à l'article 1068. Le solde de 137 642,90 € peut être reporté à l'article 002 en recette de fonctionnement.

11.4 - AMORTISSEMENTS 2016 EAU – ASSAINISSEMENT

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a adopté le tableau des amortissements 2016 des services annexes Eau – Assainissement.

11.5 - BUDGETS PRIMITIFS 2016 SERVICES EAU – ASSAINISSEMENT

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé les Budgets Primitifs 2016 des services Eau & Assainissement.

Les budgets peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

12 - ETAT DES PRODUITS IRRECOURVABLES

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a admis en non valeur les recettes irrécouvrables suivantes :

♦ Cantine	1 757,69
♦ Activité jeunesse.....	244,29
♦ Ecole éveil	14,40
♦ ALSH	12,00
♦ Non restitution livres	62,02
♦ Bris glace école	64,63
♦ Réduction mandat Véolia	9,73

TOTAL2 164,76

13 - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Afin de soutenir l'investissement public local, la loi de finances 2016 a créé une dotation supplémentaire de soutien à l'investissement des communes et leurs groupements de 800 M€, composée de deux enveloppes : 500 M€ consacrée à des projets structurants et 300 M€ dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation et le développement des bourgs-centre.

Cette dotation est créée pour l'année 2016 uniquement. Les projets devront être engagés avant le 31 décembre 2016 afin d'obtenir un effet rapide et significatif sur l'investissement local. Ces enveloppes budgétaires sont réparties au prorata des populations des régions. Il a été allouée une enveloppe de 33 M€ à la préfecture de la Région Centre-Val de Loire. Les dossiers de demandes de subventions doivent être transmis avant le 15 avril prochain.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- a sollicité une subvention pour la réhabilitation de l'Ecole élémentaire Gilbert Combettes 3^{ème} tranche – phase 1 à hauteur de 42 540 € pour un coût global de travaux de 65 675 € HT.
- a sollicité une subvention maximale pour la restauration de la Tour de l'horloge et de demander une dérogation préfectorale pour dépasser le seuil des 80 % de subvention.
- a sollicité une subvention pour la création du pôle d'échange multimodal de la gare de Château-Renault à hauteur de 240 000 € pour un coût global de 600 000 € HT.

14 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER POUR LE REAMENAGEMENT DES ANCIENS JARDINS DU CHATEAU

La restauration de la Tour de l'horloge et la valorisation de ses abords doivent contribuer à l'attractivité du site fortifié de la Ville pour les habitants et les touristes.

Dans cet objectif, il est envisagé de réaménager les anciens jardins du château (7 000 m²) en deux espaces : d'une part, une roseraie espace pédagogique de promenade, ouvert au public et lieu d'animations, directement accessible depuis l'esplanade du château, et d'autre part, un espace dédié à une activité de maraîchage biologique dans l'objectif d'un approvisionnement local de la restauration scolaire.

Le montant global du projet est estimé à 66 000 € HT dont 14 000 € pour les fournitures de rosiers et de matériel pour l'aménagement de la roseraie, 22 400 € pour la restauration du mur de soutènement qui sépare les jardins, 5 500 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une activité de maraîchage biologique et 24 100 € de dépenses de personnels pour la réalisation en régie de la roseraie.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la fiche action n°3 « valoriser un développement économique respectueux de l'environnement et des patrimoines » du programme européen Leader du Pays Loire Touraine. Un dossier de demande de subvention peut être déposé pour une aide à hauteur de 80% des dépenses éligibles.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- a approuvé le projet de réaménagement des anciens jardins du château,
- a sollicité une aide au titre du programme européen à hauteur de 80 % des dépenses éligibles,
- a sollicité Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

15 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE GILBERT COMBETTES

En 2013 et 2014, la réhabilitation de l'aile Sud de l'école Gilbert Combettes a permis d'accueillir les enfants de l'école maternelle Jules Verne. Une deuxième tranche de travaux a concerné essentiellement des aménagements extérieurs avec la séparation de la cour entre maternelle et élémentaire et la création d'un préau. La troisième tranche de travaux concerne l'aile nord occupée par l'école élémentaire Gilbert Combettes. Les travaux de réhabilitation sont envisagés en plusieurs phases.

Le projet consiste, dans un premier temps, en la réalisation de travaux (sol, plafond, changement des fenêtres) dans le réfectoire et la réhabilitation des toilettes avec mise aux normes. Le montant total des travaux est estimé à 65 675 €.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une réserve parlementaire auprès de Mme Marie-France Beauvils, à hauteur de 10 000 €, pour la réhabilitation de l'école Gilbert Combettes.
- a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant ce dossier.

16 - DEMARCHE ZERO PESTICIDE : DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION ET L'ACQUISITION DE MATERIEL

La Ville de Château-Renault dispose d'un plan de désherbage communal depuis 2011. Ce dernier a permis une réduction significative de l'utilisation des produits phytosanitaires, divisés par 2. Leur utilisation est maintenant proche de 0 sur la voirie et les surfaces imperméables de la commune. Elle est nulle également sur les terrains de football depuis 10 ans. Un seul traitement par an est réalisé au cimetière.

Il est envisagé la signature de la charte zéro pesticide à l'occasion du prochain évènement « Rendez- vous au jardin » qui se déroulera les 4 et 5 juin 2016. Cette signature sera une reconnaissance des actions déjà engagées depuis 5 ans et l'occasion d'impliquer plus largement la population et les acteurs locaux dans cette démarche.

Plusieurs actions sont envisagées pour poursuivre la démarche engagée :

. des actions d'animations et de communication avec un accompagnement de la SEPANT sur les 2 prochaines années à destination des salariés, du conseil municipal, des conseils de quartier, des habitants et du jeune public, pour un montant total de 4 000 € TTC.

. l'acquisition d'une balayeuse afin d'intensifier le nettoyage-désherbage des caniveaux et trottoirs, pour un coût de 19 250 € HT.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- a approuvé les actions envisagées dans le cadre de la démarche zéro pesticide.
- a sollicité, pour la réalisation des actions d'animation de la démarche zéro phyto, une subvention à hauteur de 50 % auprès de la Région au titre du contrat régional de Pays, soit 2 000 €, et une subvention à hauteur de 30 % auprès de l'agence de l'eau, soit 1 200 €.
- a sollicité, pour l'acquisition d'une désherbeuse automotrice, une subvention à hauteur de 40 % auprès de la Région au titre du contrat régional de Pays, soit 7 700 €, et une subvention à hauteur de 40% auprès de l'agence de l'eau, soit 7 700 €.
- a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

17 - PRIX DE L'EAU : EVOLUTION DE LA SURTAXE COMMUNALE POUR LE SERVICE EAU POTABLE

Par délibération du 30 novembre 2009, le Conseil Municipal avait fixé la part du prix de l'eau, dite « surtaxe communale » qui revient à la commune, celle-ci étant également décomposée en une part fixe constituée par l'abonnement annuel et une part variable constituée par un tarif au mètre cube.

Depuis 2011, la Ville a engagé des travaux importants liés au remplacement des branchements plomb et de canalisations, pour un montant total de 1,4 M€. Des travaux, d'un montant équivalent, restent à engager d'ici les 5 prochaines années, avec notamment, le remplacement des branchements plomb dans la rue de la République. Par ailleurs, 50 % des canalisations, posées entre les années 40 et 60, sont en fonte et leur renouvellement devra être envisagé dans les prochaines années.

Afin de limiter le recours à l'emprunt pour la réalisation de ces travaux,

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a fixé les nouveaux montants de la surtaxe communale concernant le prix du m³ d'eau potable, applicables au 1^{er} juillet 2016, sans modifier le coût de l'abonnement de 15 €.**

Quantité en m ³ /an	2015	2016
1 à 100	0,400	0,550
101 à 300	0,408	0,570
301 à 600	0,416	0,600
601 à 1000	0,424	0,650
1001 à 5000	0,432	0,700
5001 et au-delà	0,440	0,750

18 - REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE ET RESEAUX DE TRANSPORTS DE GAZ

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- a institué la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité, des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.
- a décidé de fixer la redevance au niveau du plafond autorisé dans les articles du CGCT R 2333-114-1 et R2333-105-1.
- a confirmé le caractère exécutoire de la présente délibération après sa transmission à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et sa notification aux gestionnaires des ouvrages de transport et de distribution de gaz et de distribution électrique.

19 - DISPOSITIF RATIOS PROMUS – PROMOUVABLES

Conformément à la loi du 19 février 2007, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé «ratios promus-promouvables», est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a reconduit ce dispositif.

20 - DESHERBAGE DES LIVRES DE LA MEDIATHEQUE DE VAUCHEVRIER

Depuis la publication du Code général de la propriété des personnes publiques en 2006, seuls « les documents rares ou précieux des bibliothèques » font désormais partis du domaine public (ordonnances n° 2006-460 du 21 avril 2006, article L 2112-1). Assujettis à la règle de l'inaliénabilité, ces derniers doivent être, pour être cédés ou vendus, soumis à une procédure de déclasserement et de désaffectation.

Les autres documents, c'est-à-dire les collections courantes, principaux objets visés par les campagnes de désherbage, relèvent du domaine privé. Ils sont aliénables et peuvent donc être facilement retirés de la bibliothèque, à condition d'en établir une liste.

Il est cependant recommandé de faire valider l'élimination et la destination des ouvrages par une délibération de l'autorité de tutelle.

Suite à chaque opération (pilon ou désherbage) un état est transmis à la municipalité par le responsable de la médiathèque précisant le nombre de documents éliminés. Ces données sont incluses dans le rapport d'activité annuel de la médiathèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement, cette délibération a une validité permanente.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a autorisé la Médiathèque de Vauchevrier à réaliser régulièrement un désherbage.

21 - ADHESION A L'ASSOCIATION DUCHENE

Le 30 octobre 2015, le service Patrimoine de la commune a été contacté par l'association Duchêne, au sujet des jardins du château de Château-Renault.

Cette association a découvert dans le catalogue des archives du Fonds Duchêne -dans un carnet de notes mentionnant l'inventaire des clients- que la famille Calmon-Maison avait fait appel aux célèbres paysagistes Henri et Achille Duchêne afin de réaliser les jardins de leur château à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle (document non daté). Il s'agirait d'une restauration de jardin, une pratique dans laquelle l'agence parisienne des architectes-paysagistes Duchêne était spécialisée depuis la fin du XIXe siècle.

Cette information renforce le prestige du domaine de Château-Renault, au vu notamment du parcours et de la notoriété des paysagistes Duchêne père et fils.

En novembre 2016 ou 2017 l'association Duchêne projette de mettre en place un nouveau colloque international et des journées d'études à Paris et en Région Centre Val-de-Loire, avec notamment un circuit de visites d'études de jardins dans le Val de Loire, **qui comprendra une étape à Château-Renault.**

Ces contacts professionnels permettront d'inscrire la Ville de Château-Renault dans un mouvement à grande échelle sur l'histoire des jardins Duchêne, ouvrant des perspectives et des pistes pour l'étude, la communication, et la valorisation des jardins du point de vue historique et botanique, le respect de l'existant, et un agrément notamment à l'attention du public touristique (Rendez-Vous aux Jardins, projet de la nouvelle Roseraie, aménagement des potagers des grands jardins, valorisation des abords de la Tour de l'Horloge).

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'adhérer à l'association Duchêne en qualité de personne morale, ce qui lui permettra d'intégrer un vaste réseau international et à un chantier prometteur où chaque découverte profite à tous les membres.**
Montant annuel de la cotisation : 100 €.

QUESTIONS DIVERSES :

22 - VENTE DE LOGEMENTS PAR VAL TOURAINE HABITAT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, s'est prononcé favorablement sur les ventes par Val Touraine Habitat des logements ci-après :**
- 6 logements collectifs situés au 107 rue de la République (4 T2, 1 T3, 1 T4).
 - 2 logements individuels situés au 31 rue Honoré de Balzac (1 T2, 1 T3).

23 - CONGES BONIFIES

Conformément à l'article 57, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les fonctionnaires territoriaux originaires des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion) et de Saint-Pierre-et-Miquelon exerçant en métropole peuvent bénéficier de congés bonifiés sous certaines conditions.

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'un agent de la collectivité, originaire de la Réunion, ayant plus de 3 ans d'ancienneté. La prise en charge concerne l'intéressé.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**
- **a émis un avis favorable sur la demande de l'agent,**
 - **a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjointe aux Ressources Humaines à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce congé.**

24 - VENTE D'UN CAMION BENNE

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a autorisé la vente d'un camion Ford transit benne en très mauvais état, appartenant à la commune, à un agent municipal qui en avait fait la demande, moyennant la somme de 400 €.**

Fait à Château-Renault, le 31 mars 2016

Le Maire,
Michel COSNIER